



# Conseil économique et social

Distr. générale  
17 décembre 2021  
Français  
Original : anglais

---

## Commission de la condition de la femme

Soixante-sixième session

14-25 mars 2022

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »**

## **Guide de discussion pour les tables rondes ministérielles devant être organisées sur le thème prioritaire intitulé « Réalisation de l'égalité des genres et avancement de toutes les femmes et de toutes les filles dans le contexte des politiques et programmes relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophe »**

Note du Secrétariat

### I. Introduction

1. Dans sa résolution [2015/6](#) relative à l'organisation future des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme, le Conseil économique et social a décidé que la session de la Commission comporterait un débat ministériel visant à réaffirmer et à renforcer l'engagement politique en faveur de la réalisation de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes et des filles ainsi que de leurs droits fondamentaux, à assurer une mobilisation de haut niveau et à donner un plus grand retentissement aux délibérations de la Commission, et que ce débat s'articulerait autour de tables rondes ministérielles ou d'autres dialogues interactifs de haut niveau.
2. Conformément au programme de travail pluriannuel de la Commission, qui figure dans la résolution [2020/15](#) du Conseil économique et social, la Commission examinera le thème prioritaire intitulé « Réalisation de l'égalité des genres et avancement de toutes les femmes et de toutes les filles dans le contexte des politiques et programmes relatifs

---

\* [E/CN.6/2022/1](#).



aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophe » à sa soixante-sixième session, qui se tiendra du 14 au 25 mars 2022. Il est proposé également que la Commission organise, à cette session, plusieurs tables rondes pour permettre aux ministres de prendre part à des débats de haut niveau sur les principales questions découlant du thème prioritaire.

## **II. Questions d'organisation**

### **A. Thème et sujets**

3. Au titre du thème prioritaire, la Commission tiendra quatre tables rondes ministérielles sur les deux sujets suivants :

a) Politiques et programmes relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophe : faire progresser l'égalité des genres au moyen de mesures globales et intégrées du niveau mondial au niveau local ;

b) Moyens d'expression et d'action des femmes : bonnes pratiques devant permettre de parvenir à la participation pleine, égale et effective des femmes à la prise de décisions dans le contexte des politiques et programmes relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophe.

4. Les tables rondes serviront principalement à l'échange de données et d'enseignements tirés de l'expérience ainsi que de bonnes pratiques concernant ces sujets. Les ministres seront invités à mettre l'accent sur les dispositions et les mesures nécessaires et prévues pour que ces stratégies nationales contribuent véritablement à la réalisation de l'égalité des genres et à l'avancement de toutes les femmes et les filles et leur permettent d'exercer pleinement leurs droits humains, grâce à la mise en œuvre intégrale, effective et accélérée de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et à l'application, compte tenu des questions de genre, du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

### **B. Participation**

5. Les tables rondes donneront aux ministres l'occasion de dialoguer et de débattre. Elles seront ouvertes à tous les États Membres et aux observateurs.

6. Les ministres sont invités à indiquer à l'avance, de préférence le 25 février 2022 au plus tard, la table ronde à laquelle ils souhaitent participer et à indiquer un deuxième choix. Il est prévu que 20 à 25 ministres participent à chaque table ronde. Les présidentes et présidents des tables rondes conduiront les débats avec l'appui d'un animateur ou d'une animatrice, l'idée étant de favoriser les échanges. Ils disposeront d'une liste des ministres inscrits, mais aucune liste d'orateurs et d'oratrices ne sera établie au préalable.

7. Chaque table ronde débutera par un dialogue sur les principales questions associées au thème abordé, qui sera conduit par un animateur ou une animatrice et auquel participeront cinq ministres. À l'issue de ce dialogue, les ministres seront invités à formuler des observations sur les questions posées ou les interventions. Les interventions ne devront pas durer plus de trois minutes et le dialogue sera privilégié. En fonction du temps disponible, les ministres pourront intervenir à plusieurs reprises. Les déclarations écrites sont fortement déconseillées. Les ministres qui ne peuvent pas se rendre à New York pourront présenter une déclaration préenregistrée.

## C. Horaires

8. Les tables rondes se tiendront au Siège de l'Organisation des Nations Unies, en présentiel et en ligne, par l'intermédiaire de vidéos préenregistrées, le lundi 14 mars 2022, de 15 heures à 18 heures, et le mardi 15 mars 2022, de 10 heures à 13 heures, comme précisé dans le tableau ci-après. Les salles de conférence restent à confirmer.

<i>Table ronde</i>	<i>Horaires</i>
Politiques et programmes relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophe : faire progresser l'égalité des genres au moyen de mesures globales et intégrées du niveau mondial au niveau local	15 heures-16 h 30
Moyens d'expression et d'action des femmes : bonnes pratiques devant permettre de parvenir à la participation pleine, égale et effective des femmes à la prise de décisions dans le contexte des politiques et programmes relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophe	16 h 30-18 heures
Politiques et programmes relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophe : faire progresser l'égalité des genres au moyen de mesures globales et intégrées du niveau mondial au niveau local	10 heures-11 h 30
Moyens d'expression et d'action des femmes : bonnes pratiques devant permettre de parvenir à la participation pleine, égale et effective des femmes à la prise de décisions dans le contexte des politiques et programmes relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophe	11 h 30-13 heures

## D. Conclusions

9. Les conclusions des tables rondes feront l'objet d'un résumé établi par les personnes ayant assuré la présidence, en consultation avec les groupes régionaux, par l'intermédiaire des membres du Bureau.

## III. Éléments à examiner dans le cadre des tables rondes

### A. Généralités

10. Le débat autour du thème prioritaire permettra à la Commission d'examiner comment les démarches tenant compte des questions de genre dans les domaines visés peuvent contribuer à accélérer l'application intégrale et effective de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, et ce grâce à la mise en œuvre de politiques et de programmes globaux et intégrés qui visent à promouvoir les droits humains, à renforcer la résilience et à favoriser une économie verte et bleue qui soit régénérative et des transitions justes intégrant les questions de genre.

11. Pendant les tables rondes, les ministres seront invités à examiner les questions figurant dans le guide de discussion ci-après et à mettre en avant les politiques et les programmes de lutte contre les changements climatiques et de réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophe qui prennent en compte les questions de genre. Ils pourront également partager des expériences récentes de collaboration entre les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des genres et les institutions chargées de la réduction des risques climatiques et environnementaux et des risques de catastrophe, et indiquer de quelle manière cette collaboration et cette coordination ont contribué à accélérer la mise en œuvre de politiques et de programmes viables qui tiennent compte des questions de genre dans les domaines des changements climatiques et de la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophe. Ils seront encouragés à utiliser le guide de discussion et à consulter le rapport du Secrétaire général sur le thème prioritaire (E/CN.6/2022/3).

## **B. Guide de discussion**

### **Politiques et programmes relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophe : faire progresser l'égalité des genres au moyen de mesures globales et intégrées du niveau mondial au niveau local**

12. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing ainsi que le Programme 2030 et les objectifs de développement durable mettent en évidence les liens fondamentaux qui existent entre le développement durable, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, un programme complet étant inscrit dans les objectifs en vue de faire face aux enjeux environnementaux et climatiques. Il est essentiel de prendre en compte les questions de genre dans les politiques et les programmes de lutte contre les changements climatiques et de réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophe, et ce, à tous les niveaux, si l'on veut réaliser l'égalité des genres et le développement durable. À cet égard, il faut appliquer une démarche faisant intervenir tous les ministères, fondée sur la coordination et le renforcement des capacités des parlementaires, des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des genres, des maires et des municipalités, et des institutions chargées de la lutte contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement et de la gestion des risques de catastrophe, ainsi que du financement de ces activités.

13. Au niveau mondial, il est tenu compte des questions de genre dans les principaux processus, plans et mécanismes associés aux Conventions de Rio, notamment dans les plans d'action en faveur de l'égalité des genres, et des progrès ont été faits en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les réunions. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) (voir la résolution 69/283 de l'Assemblée générale), qui vise à faire de la prise en compte des questions de genre une priorité pour l'amélioration de la préparation aux catastrophes, reconnaît le rôle essentiel des femmes dans les politiques, plans et programmes de réduction des risques de catastrophe. Cependant, il faut en faire davantage pour créer des dispositifs nationaux permettant de mettre en œuvre des politiques et des programmes dans les domaines des changements climatiques et de la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophe de manière globale, coordonnée et synergique, en tenant compte des questions de genre, et ce, aux niveaux mondial, national et local.

14. Si l'on veut promouvoir l'égalité des genres par la mise en œuvre de mesures globales et intégrées dans les domaines des changements climatiques, de l'environnement et de la réduction des risques de catastrophe, il convient d'augmenter

de façon significative les fonds mobilisés auprès des pouvoirs publics, des organismes de coopération pour le développement, des institutions financières internationales, des philanthropes et du secteur privé. Il faut augmenter le financement des secteurs public et privé en faveur des organisations de femmes et des entreprises dirigées par des femmes et appartenant à des femmes, y compris les entreprises informelles, qui contribuent à promouvoir une action climatique et environnementale tenant compte des questions de genre, notamment au moyen d'obligations de genre, de prêts à des conditions hautement concessionnelles, de garanties contre les risques et de subventions, qui permettent de réduire le besoin de garanties, dont beaucoup de femmes ne disposent pas.

15. L'absence généralisée de statistiques genrées et de données ventilées par sexe pour le suivi des effets et des risques associés aux changements climatiques, à la dégradation de l'environnement et aux catastrophes est l'un des nombreux facteurs qui rendent les femmes et les filles, ainsi que leurs besoins et priorités, invisibles aux yeux des décideurs, ce qui empêche la prise en compte des questions de genre dans les politiques et les programmes relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophe. Il est capital de remédier au manque de données sur le lien entre l'égalité des genres et l'environnement, notamment sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe, si l'on veut éclairer les politiques et les programmes visant à réaliser l'égalité des genres et à promouvoir l'avancement de toutes les femmes et de toutes les filles.

16. Les ministres sont invités à examiner les questions suivantes pour aider à orienter le dialogue :

a) Quelles mesures les gouvernements prennent-ils pour promouvoir la prise en compte coordonnée et intégrée des questions de genre dans les politiques et programmes de lutte contre les changements climatiques et de réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophe ?

b) Quels investissements les gouvernements font-ils pour améliorer la disponibilité et l'accessibilité de financements de qualité au service des politiques et programmes visant à lutter contre les changements climatiques et à réduire les risques environnementaux et les risques de catastrophe en tenant compte des questions de genre ?

c) Quelles mesures les gouvernements prennent-ils pour accroître la collecte, l'analyse, la diffusion et l'utilisation de statistiques genrées et de données ventilées par sexe sur les effets et les risques associés aux changements climatiques, à la dégradation de l'environnement et aux catastrophes ?

**Moyens d'expression et d'action des femmes : bonnes pratiques devant permettre de parvenir à la participation pleine, égale et effective des femmes à la prise de décisions dans le contexte des politiques et programmes relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophe**

17. Les femmes et les filles s'engagent en faveur de l'action climatique et environnementale à tous les niveaux, mais, en dépit de leur importante contribution, la participation des femmes et leur représentation à des postes de direction sont inférieures à celles des hommes et n'atteignent pas un niveau suffisant pour qu'elles puissent influencer les décisions, les politiques et les stratégies. Ces écarts sont très préoccupants, car l'égale participation des femmes et leur esprit de décision permettent d'améliorer l'efficacité de la gouvernance climatique et environnementale et de la gestion des risques de catastrophe. Selon une étude récente portant sur 91 pays, la représentation des femmes dans les parlements nationaux a conduit les pays à

adopter des politiques de lutte contre les changements climatiques plus fermes, ce qui a entraîné une baisse des émissions. À l'échelon local, leur participation à la gestion des ressources naturelles améliore la gouvernance et la conservation des ressources, et l'application de quotas par sexe accroît l'efficacité des interventions visant à préserver l'environnement et à lutter contre les changements climatiques et aboutit à un partage plus équitable des bénéfices.

18. Pour garantir la participation et la représentation pleines, égales et véritables des femmes à tous les niveaux de gouvernance dans les domaines des changements climatiques et de la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophe, il faut que les institutions et les délégations nationales participant aux réunions des Conférences des Parties aux Conventions de Rio et aux autres instances de prise de décision adoptent des mesures spéciales adaptées, notamment des quotas, en veillant tout particulièrement à favoriser la participation des jeunes femmes. Il convient également de tirer parti de la participation et de l'influence des femmes dans la gestion de la conservation et de l'exploitation durable des ressources naturelles, notamment dans les situations de conflit ou de crise.

19. Les organisations féminines de la société civile, et en particulier les organisations de jeunes femmes, font face à de multiples obstacles qui entravent leur participation et les empêchent de mener un rôle de premier plan, qu'il s'agisse du rétrécissement de l'espace démocratique, de la diminution des financements ou encore des menaces qui pèsent sur la sécurité physique de leurs membres. Cependant, elles possèdent une connaissance approfondie des besoins et des priorités des populations et jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, ainsi que dans la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience à tous les niveaux.

20. Les ministres sont invités à examiner les questions suivantes pour aider à orienter le dialogue :

a) Quelles sont les mesures prises par le gouvernement pour garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes aux politiques et programmes de lutte contre les changements climatiques et de réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophe et leur prise en compte dans ces politiques et programmes ?

b) Quelles mesures les gouvernements prennent-ils pour se concerter et collaborer avec les organisations de femmes aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de mesures visant à lutter contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement et à réduire les risques de catastrophe ?

c) Quels sont les programmes et les bonnes pratiques qui contribuent à supprimer les obstacles structurels et à combler les écarts entre les sexes afin de promouvoir la participation pleine, égale et véritable des femmes à l'action climatique et environnementale et à la réduction des risques de catastrophe et de leur permettre de jouer un rôle de premier plan en la matière ?